

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 513'000.-- (cinq cent treize mille) pour la reconstruction d'un collecteur EU+EC existant entre le chemin de l'Esserpy et le chemin du Crêt (317 - 305 - 303 - 301 PALT)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption notre préavis municipal n° 62/2005 relatif à la demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 513'000.--(cinq cent treize mille) pour la reconstruction du collecteur EU+EC situé entre le chemin de l'Esserpy et le chemin du Crêt.

1. Historique

Le collecteur en question a été construit, sans chambre de visite, il y a environ 35 ans. En 1972, suite à un violent orage, une masse d'eau importante, provenant des terrains en amont, avait causé des dégâts à certains propriétaires et l'écoulement du chemin de la Corniche ne pouvait plus résorber cette quantité d'eau. La commune avait alors construit un sac d'écoulement à l'angle sud-ouest de la parcelle 553, endroit où toutes les eaux de surface des terrains en amont convergeaient.

2. Exposé des motifs

En 2003 et 2004, la même situation qu'en 1972 s'est produite à la suite de violents orages. Le sac d'écoulement, créé en 1972, a rapidement été bouché ce qui a provoqué une grande accumulation d'eau sur la parcelle voisine. En mai-juin 2004, des travaux ont été entrepris par la Commune pour rechercher, et découvrir, par sondage, les collecteurs existants aux chemins du Crêt et de l'Esserpy et à l'intérieur de ce quartier. A cette occasion, il a été créé des chambres de visite qui n'existaient pratiquement pas, ce qui rendait impossible le contrôle du collecteur dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des Eaux.

Les inspections par caméra TV, en automne 2004 ont montré de nombreux défauts et des collecteurs partiellement ou totalement bouchés. Cette situation explique notamment les débordements qui ont eu lieu sur la parcelle No 369. Le rapport final de ces inspections, établi par l'entreprise Morel Canal Conseils S.à.r.l., confirme le très mauvais état des collecteurs en question. De plus, un calcul hydraulique effectué par notre ingénieur géomètre a montré que ce collecteur était déjà sous-dimensionné à cause de l'apport des eaux claires du quartier situé au chemin de l'Esserpy. Ces deux éléments (mauvais état et sous-dimension) ont débouché sur la décision de remplacer le collecteur existant.

Les études ont fait l'objet de plusieurs variantes, à savoir :

- Raccordement direct entre les chemins de l'Esserpy et de la Corniche (EU + EC)
- Raccordement direct chemin de l'Esserpy et la Mèbre (EC)
- Tubage du collecteur, tuyau EU, entre les chemins de l'Esserpy et du Crêt
- Construction d'un collecteur EC + EU en parallèle de l'existant, ce dernier étant simplement désaffecté.

C'est cette dernière variante qui a été retenue comme étant la plus économique et la mieux réalisable techniquement. L'étude a fait l'objet d'une séance d'information à tous les propriétaires touchés, le 22 février 2005, et le projet a été mis à l'enquête publique du 04 mars au 04 avril 2005.

Afin que le quartier, délimité par les chemins du Crêt et de l'Esserpy, soit entièrement en séparatif, des travaux étaient également prévus pour raccorder les eaux usées (EU) de la

villa de Mme Meylan, parcelle 135, sur le collecteur privé du chemin du Jura. Les eaux claires de cette parcelle sont actuellement raccordées au chemin du Crêt et le resteront.

Un projet de convention avait été établi par la Commune qui stipulait :

- Seule la parcelle no 135 peut se raccorder avec ses eaux usées
- En échange de l'utilisation du collecteur d'eaux usées par la Commune, cette dernière reprendra la propriété et l'entretien du collecteur. Ce collecteur fera l'objet d'un nettoyage et d'un contrôle par caméra de télévision aux frais de la Commune.

Le 11 mai 2005, une séance a réuni les propriétaires en amont du chemin du Jura, MM. Régis Courdesse, ingénieur-géomètre, et Gilles Renaud, municipal; malgré les informations précises et les garanties données tant par l'ingénieur que par le municipal, ces propriétaires se sont déclarés opposés à ce raccordement des eaux usées en question sur leur collecteur privé. Celles-ci continueront donc à se déverser dans la Mèbre.

3. Description des travaux

Construction du collecteur séparatif Esserpy – Crêt sur une longueur de 390 mètres pour les eaux usées (tuyau en PVC de 200 mm.), pour les eaux claires : 260 mètres (tuyau en PVC de 315 mm.) et 110 mètres (tuyau en PVC de 500 mm.).

Mise à disposition et exploitation,	
Dépose et démolition,	
Excavation et fouilles,	
Tuyaux, tubes et sacs,	
Lit de pose, enrobage et fondation,	
Matériel divers,	
Matériel bitumeux,	
Mise en place de terre végétale et ensemencement,	
Transport et évacuation	
Total génie civil HT (<i>tracé no 1</i>)	Fr. 353'703,95

Raccordement EU parcelles 131 (A. et M. Rey) et 443 (Möckli E.), soit 36 mètres de tuyau (PVC de 160 mm.)

Mise à disposition et exploitation,	
Dépose et démolition,	
Excavation et fouilles,	
Tuyaux, tubes et sacs,	
Lit de pose, enrobage et fondation,	
Matériel divers,	
Matériel bitumeux,	
Transport et évacuation	
Total génie civil HT (<i>tracé no 2</i>)	Fr. 21'945,30
Remplacement arbres sur parcelles privées (HT)	Fr. 16'900.--
Contrôle des canalisations par TV après travaux (HT)	Fr. 3'550.--
TVA 7,6% de Fr. 396'099,25	Fr. 30'103,50
Honoraires TTC	
- Travaux préparatoires: contrôle du séparatif, plans de base, séances d'information	Fr. 6'100.--
- Conduite des travaux	Fr. 80'697,25
Total de la demande de crédit	Fr. 513'000.--

L'étude et la direction des travaux est assurée par Jan et Courdesse SA, ingénieurs du génie rural EPFL/SIA et géomètres officiels à Echallens et à Cheseaux-sur-Lausanne

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis no 62/2005 du 06 juin 2005.
- vu la nécessité de reconstruire le collecteur situé entre les chemins d'Esserpy et du Crêt ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ces travaux ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de fr. 513'000.--(cinq cent treize mille) pour la reconstruction du collecteur Esserpy – Crêt ;
- de financer les travaux par un emprunt ;
- d'amortir cette dépense par prélèvement sur le fonds de réserve n° 9280.04 selon la disponibilité.
- d'amortir le solde sur une durée de 30 ans.

LA MUNICIPALITE

1053 Cugy (VD), le 06 juin 2005 / GR/jmg /mpd

COMMUNE DE CUGY – Ch du Crêt et de l'Esserpy RECONSTRUCTION DU COLLECTEUR

Echallens, le 4 janvier 2005 - DT n°083450 / RC-CN



Jan et Courdesse sa
Ingénieurs du génie rural EPFL et Géomètres officiels
Rue Praz-Palud 7 - 1040 ECHALLENS – 021.886.22.44

— trace n° 1
- - - " n° 2

parcelle Meylan ←

